

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 22 OCTOBRE à 18 heures 30,
le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16
OCTOBRE 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle
du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur
Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jean-Pierre LALANNE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Géraldine MADOUNARI - Mme Valériane ALEXANDRE - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - Mme France POUDEX - Mme Sarah DOURTHE

POUVOIRS :

M. Jean-Pierre LALANNE donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ
M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : PLU : 1ERE REVISION SIMPLIFIEE - BILAN DE LA CONCERTATION

Les communes de Dax, Tercis et Oeyreluy ont décidé d'accompagner la réalisation d'un golf de 18 trous, équipement structurant pour l'agglomération, complétée d'une opération immobilière.

Dans cette perspective, le Plan Local d'Urbanisme de Dax approuvé le 25 mars 2010 prévoit, dans le quartier de Saubagnacq, la réalisation d'un équipement golfique.

Aujourd'hui, les études conduites par l'aménageur ont révélé diverses contraintes topographiques mais ont aussi permis d'améliorer le futur aménagement, notamment par la création d'une académie de golf comprenant un parcours supplémentaire de 6 trous école et un practice.

Ces nouveaux éléments conduisent à ajuster le document du PLU par le biais d'une révision simplifiée. En effet, l'article L-123-13 du Code de l'Urbanisme permet le recours à cette procédure lorsqu'elle a pour objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général, notamment pour la commune.

En application des articles L-123-6 et L-300-2 du Code de l'Urbanisme, les habitants, associations locales et autres personnes intéressées ont été concertées au travers de la mise à disposition d'un registre d'observations.

Aucune personne n'est venue en mairie et aucune remarque n'a été formulée.
Ce bilan de concertation est joint en annexe à la délibération.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR PHILIPPE DUCHESNE, CONSEILLER MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la clôture du bilan de concertation.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20151022-12-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 26 Octobre 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».